



PROCES-VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JANVIER 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatorze janvier à dix-sept heures trente minutes, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Date de la convocation : 6 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11



**1. Objet : Action de communication : soutien aux jeunes de 16 à 15 ans -
Demande de sponsoring pour le 4L Trophy**

Mesdames Pauline et Audrey Hyneck, habitantes de Kanfen et fondatrices de l'association GEMINI'S TROPHY, sollicitent le soutien financier de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour leur participation à l'édition 2025 du « 4L Trophy », un raid humanitaire à travers le désert marocain, destiné à acheminer des fournitures scolaires, sportives et alimentaires au profit de l'Association Enfants du Désert.

Le 4L Trophy est un événement qui allie solidarité et défi sportif, avec pour objectif d'apporter de l'aide aux enfants défavorisés du Maroc. Chaque équipe, composée de deux jeunes participants, est responsable de l'acheminement de matériel humanitaire essentiel à des associations locales.

Pour l'édition 2025, l'association GEMINI'S TROPHY participe dans le but de soutenir cette cause tout en partageant une expérience unique.

Le budget prévisionnel de cette aventure s'élève à 12 580 €, couvrant les frais d'achat et de préparation de la 4L, les frais d'inscription, ainsi que les dépenses liées au transport, à la

sécurité du véhicule et aux frais de séjour pendant le rallye. La demande de sponsoring porte sur un montant de 1 300 €.

Le partenariat permet au financeur de disposer d'un affichage du logo du partenaire sur le véhicule, la taille du sticker logoté varie en fonction de la hauteur de son don.

En soutenant ce projet, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs bénéficierait d'une visibilité accrue grâce à la présence du logo de la CCCE sur le capot de la 4L, visible tout au long du rallye. Cette exposition pourrait toucher un large public, notamment via les réseaux sociaux des participantes, et lors de l'événement, reconnu à l'international pour son caractère humanitaire et sportif.

Il est utile de préciser que le véhicule pourra être mis à la disposition de la CCCE lors d'événements organisés sur le territoire.

Considérant que la CCCE pourrait soutenir Mesdames Pauline et Audrey Hyneck au titre des actions de communication et afficher ainsi son partenariat dans un événement humanitaire, le Président demande de bien vouloir étudier cette demande de sponsoring et d'y répondre favorablement en décidant de l'octroi d'une subvention de 1 300€ qui représente le logo de la CCCE sur le capot du véhicule.

Considérant cet exposé,

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- de se prononcer favorablement à la demande de sponsoring émise par l'association GEMINI'S TROPHY et de soutenir cette initiative en attribuant une subvention de 1300 €, correspondant à l'affichage du logo de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sur le capot de la 4L dans le cadre de l'édition 2025 du 4L Trophy,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

La séance s'achève à 18 h 00.

Le Président,
Michel PAQUET



Bureau communautaire
Publication sur le site de la CCCE : 5 février 2025